

REGLEMENT BOURSE PUERICULTURE 2 avril 2022

1- Cet évènement est organisé par l'association Kreiz 23 Centre Social du pays Guerchais le samedi 2 avril 2022 au complexe de la Vannerie, salle 2, de 9h à 15h.

2- Accueil des exposants : à partir de 7h30

Les exposants devront avoir fini de s'installer au plus tard à 8h45.

Les exposants ne sont pas autorisés à remballer avant 15h.

3- Toute personne exposant devra justifier de son identité en présentant une pièce d'identité, lors de l'inscription.

Toute personne exposant devra présenter un pass sanitaire obligatoire.

4- Les informations présentées sur la fiche d'inscription seront recueillies dans un registre déposé en préfecture.

5- Les emplacements seront attribués par les organisateurs. Le plan sera envoyé par mail aux participants la veille de l'évènement.

6- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsable des litiges tels que pertes ou casses.

7- Les objets en vente devront correspondre aux catégories suivantes : matériel de puériculture, jouets, vêtements bébés/enfants. Les organisateurs se réservent le droit de demander le retrait de la vente d'objets qui ne correspondent pas à ces catégories.

8- En cas d'annulation de l'évènement par l'organisateur, les participants seront remboursés intégralement.

En cas d'annulation par l'exposant, aucun remboursement ne sera possible.

9- Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

